

Suite à des affirmations de **M. Matarasso Bernard** (vice président du CBF) lors de la réunion de comité du Club du Bouvier des Flandres du 7 mars 2009 concernant son pouvoir de faire fermer le site www.infos-bouvier-des-flandres.com . Voici dans les courriers ci-dessous la démonstration que M. Matarasso Bernard est un mythomane car après avoir fait croire à certains membres du comité qu'il était éleveur (associé à Mme Chabal), maintenant il essaye de faire croire qu'il a le pouvoir de faire couper notre compte chez notre hébergeur.

Date : **10/03/2009 17:46:07**

Message - Par : le client

Bonjour,

Notre site www.infos-bouvier-des-flandres.com est hébergé chez vous (ainsi que 3 autres sites). C'est un site d'informations et de conseils sur la race de chien bouvier des Flandres. Nous informons également nos adhérents des dérives d'une autre association qui est le club du bouvier des Flandres (dont je suis membre du comité) et de ses nombreux abus de pouvoir. Toutes nos remarques sont toujours suivies de preuves (documents sur le site).

Le 7 mars 2009 lors d'une réunion de comité, **M. MATARASSO Bernard** vice président de cette association au nom de « club du bouvier des Flandres » a dit qu'il vous avait contacté pour vous demander si vous pouviez fermer notre site si il estimait que des propos diffamatoires y étaient écrits. Vous auriez répondu positivement à sa demande. Qu'en est il exactement ? Le club du bouvier des Flandres peut il sans passer par une décision de justice faire fermer notre site associatif juste en vous le demandant ?

Il est à noter que toutes les accusations portées sur notre site à l'encontre du club du bouvier des Flandres ont été également envoyées à la Société Centrale Canine (SCC) dont cette association dépend et que celle-ci n'a jamais estimé prendre des sanctions contre nous. Au contraire.

Pourriez vous vous me renseigner sur la date de votre contact avec **M. MATARASSO Bernard**, et sur la suite que vous pensez donner à cette affaire.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

MATHIAS Franck

Message de Thibaud Date : 11/03/09 10:15

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir contacté le support PHPNET.

Nous ne coupons un compte que dans ces cas :

- site de phishing
- envoi de spam
- décision de justice
- utilisation frauduleuse de marque
- violation manifeste de la loi française
- non respect du contrat.

Je doute donc que cette réponse ait été donnée à la personne concernée.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Thibaud

Service clientèle

PHPNET France

<http://www.phpnet.fr/>

